



**AMENDMENT 1 /MODIFICATION 1**

**LETTER OF INTEREST  
LETTRE D'INTÉRÊT**

**Issuing Office - Bureau de distribution:**

**Secteur de l'approvisionnement et du soutien  
en équipement aérospatial et terrestre /  
Secteur de l'approvisionnement et du soutien  
en équipement aérospatial et terrestre**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
À l'attention de: Marisol Dufour  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services de réparation et de révision du matériel de soutien pour l'entretien des aéronefs	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8485-19SJ01/C	<b>Date</b> 11 avril 2020
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8485-19SJ01	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-20-00913489
<b>File No. - No de dossier</b> 143bf.W8485-19SJ01	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 12-05-2020</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Heure avancée de l'Est (HAE)
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b> Paiement :</b> <input type="checkbox"/> <b> Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à :</b> Dufour (Division BF), Marisol	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 143bf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction :</b>	

Instructions: See Herein

Directives : Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## SOMMAIRE DE LA MODIFICATION

La modification 1 à cette lettre d'intérêt est publiée afin de divulguer les réponses aux questions reçues des fournisseurs.

Voici les réponses du Canada aux huit questions reçues:

**1- La version B de la lettre d'intention, paragraphe 4.3.1, stipule que deux contrats distincts seront émis; un pour le MSEA simple et le second pour le MSEA complexe. La version C de la lettre d'intention, paragraphe 1.2 a. stipule que SPAC a l'intention de publier une DP au cours de l'été 2020. S.v.p. veuillez confirmer que cette DP comprendra à la fois le MSEA simple et complexe. S.v.p. veuillez également confirmer si cette seule DP donnera lieu à deux contrats, tel qu'indiqué dans la version B de la lettre d'intention, paragraphe 4.3.2 ?**

**Réponse** Le Canada confirme qu'une DP sera publiée et comprendra le besoin pour le MSEA simple et complexe. L'intention est d'attribuer deux contrats tel qu'indiqué dans la version B de la lettre d'intention, paragraphe 4.3.2.

**2- La version B de la lettre d'intention, paragraphe 4.3.4, stipule que la politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT), y compris la proposition de valeur (VP), ne sera pas appliquée à cette demande de soumissions. S.v.p. veuillez confirmer que telle est toujours l'intention du Canada?**

**Réponse** Le Canada confirme que telle est toujours l'intention.

**3- Le Canada prévoit-il publier une ébauche de DP avant de publier la DP finale? Sinon, lorsque le Canada aura décidé de la manière dont la soumission sera évaluée, cette information sera-t-elle partagée avec l'industrie avant d'émettre la DP finale? De même, lorsque le Canada établira l'ébauche des critères d'évaluation techniques obligatoires et cotés, est-ce que cette information sera partagée avec l'industrie avant de publier la DP finale?**

**Réponse** Le Canada n'a pas l'intention de publier une ébauche de la DP ni l'ébauche des critères d'évaluation techniques obligatoires et cotés avant de publier la DP finale.

**4- Le Canada a-t-il l'intention de publier une ébauche d'une Demande de proposition (DP) pour les commentaires de l'industrie avant la DP finale prévue pour l'été 2020? Si oui, quand est-ce que l'ébauche de la DP sera-t-elle publiée?**

**Réponse:** Le Canada n'a pas l'intention de publier une ébauche de DP avant de publier la DP finale.

**5- Le Canada a-t-il l'intention de tenir une autre journée de l'industrie ou des rencontres individuelles avant la publication de la DP finale? Si oui, quand?**

**Réponse:** Le Canada n'a pas l'intention de tenir une autre journée de l'industrie ou des rencontres individuelles avant la publication de la DP finale.

**6- L'ensemble des données techniques est-il actuellement disponible pour les entreprises inscrites au Programme des marchandises contrôlées, ou ne le sera-t-il que lors de la publication de la DP finale?**

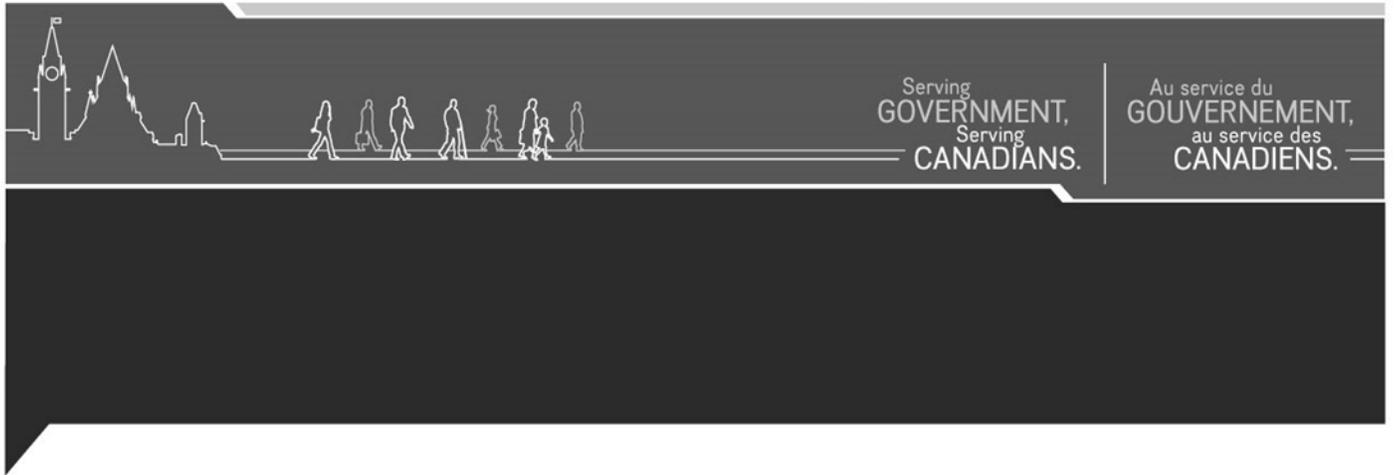
**Réponse:** L'ensemble des données techniques n'est actuellement pas disponible pour les sociétés inscrites au Programme des marchandises contrôlées. Il sera rendu disponible lors de la publication de la DP finale.

**7- Dans W8485-19SJ01/B (y compris la modification 001), le Canada a identifié une stratégie d'approvisionnement dans laquelle il émettrait une seule DP et potentiellement attribuer deux (2) contrats; un pour le MSEA simple et un pour le MSEA complexe. En rapport avec les économies d'échelle, certains soumissionnaires pourraient souhaiter présenter une soumission pour les deux contrats offrant ainsi une offre possiblement plus avantageuse pour le Canada. Si le Canada choisit de poursuivre cette stratégie d'approvisionnement, inclura-t-il dans sa DP un mécanisme par lequel un seul soumissionnaire pourra soumissionner pour les deux contrats combinés (c.-à-d. attribution de contrat unique), et pour chaque contrat séparément (c.-à-d. attribution de deux contrats à des soumissionnaires différents) ?**

**Réponse:** Il n'y aura aucun mécanisme dans la DP pour permettre l'attribution d'un contrat unique combinant l'exigence du MSEA simple et complexe. L'intention est d'attribuer deux contrats distincts, un pour le MSEA simple et un pour le MSEA complexe, mais la possibilité existera pour un soumissionnaire de remporter les deux contrats.

**8- Si le Canada choisit de mettre en œuvre un Cadre de gestion du rendement et d'inciter les entrepreneurs, envisage-t-il un contrat à vague progressive qui prévoirait une période de rendement plus longue que 5 ans, plus une option de 2 ans?**

**Réponse:** Le Canada inclura un cadre de gestion du rendement dans la DP qui encouragera et mesurera le rendement du contracteur, mais ce contrat ne comprendra pas de vague progressive rendant possible une période de rendement plus longue.



## **Lettre d'intérêt sur les exigences de maintien en service du matériel de soutien pour l'entretien des aéronefs (MSEA) W8485-19SJ01**

### **1. But et nature de la lettre d'intérêt (LI)**

- 1.1 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), publie la présente Lettre d'intérêt (LI) pour faire le point auprès de l'industrie à la suite de la dernière LI W8485-19SJ01/B, publiée le 23 décembre 2019, concernant la formulation et la mise en œuvre d'une solution optimisée pour l'équipement de soutien à la maintenance des aéronefs (MSEA).
- 1.2 Le but de cette LI est de fournir de nouveaux renseignements pour préparer l'industrie à la publication de l'éventuelle demande de propositions (DP). Les mises à jour de la LI précédente incluent les éléments suivants:
  - a. SPAC, au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), ira de l'avant avec l'intention de publier une DP à l'été 2020, plutôt qu'au printemps 2020 tel qu'annoncé dans la dernière LI.
  - b. La DP sera rendue accessible à toutes les personnes intéressées; cependant, comme l'ensemble des données techniques (EDT) contiendra des marchandises contrôlées, les soumissionnaires et toute autre personne à laquelle celui-ci donnera accès aux marchandises contrôlées devront fournir leur numéro d'inscription au programme des marchandises contrôlées (PMC) ou une preuve écrite de l'exemption ou de l'exclusion afin d'être éligible à recevoir le EDT, conformément à la clause A9130T du guide des CCUA, Programme des marchandises contrôlées - soumission (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des->

[clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9130T/10](https://achatsetventes.gc.ca/achat/5/A/A9130T/10)).

- 1.3 Veuillez consulter la lettre d'intention précédente W8485-19SJ01/B, y compris la modification 001, publiée sur <https://achatsetventes.gc.ca/>, pour plus de renseignements sur cette exigence.

## **2. Remarques à l'intention de l'industrie intéressée:**

- 2.1 Tous les commentaires et questions à la LI doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante de SPAC avant le 07 mai 2020. Les demandes de renseignements soumises après cette date peuvent ne pas recevoir de réponse. Si des demandes de renseignements sont reçues, les réponses seront publiées via une modification de la LI.
- 2.2 Un surveillant de l'équité (SE) fournira une assurance indépendante comme quoi la présente LI et le processus d'approvisionnement potentiel soit mené de manière équitable, ouverte et transparente.
- 2.3 L'ensemble des renseignements, des commentaires et des questions doivent être uniquement axés sur cette LI; l'industrie ne doit pas faire référence à un autre processus d'approvisionnement antérieur.
- 2.4 Toute discussion qui peut avoir lieu sur le sujet avec le personnel du MDN, de SPAC ou tout autre représentant du gouvernement du Canada ou toute autre personne visée par les activités du projet liées au MSEA ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ni comme un engagement de la part du MDN, de SPAC ou du gouvernement du Canada.
- 2.5 Les répondants sont invités à indiquer clairement par écrit, dans les renseignements qu'ils communiquent au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme commercial confidentiel, exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait se voir obligé, en application de la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*), à divulguer des renseignements exclusifs ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant un répondant (pour en savoir davantage: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).
- 2.6 On demande aux répondants de préciser par écrit si leur réponse, ou une partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.
- 2.7 La présente LI ne constitue nullement un engagement de la part du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels soumissionnaires à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente LI ne constitue pas une

invitation à soumissionner et ne donnera pas lieu à l'attribution d'aucun contrat. Les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits dans la présente LI ne doivent ni réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements contenus dans la présente LI. Elle ne donnera pas lieu non plus à l'établissement d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, qu'un soumissionnaire éventuel réponde ou non à cette LI n'empêchera pas ces entreprises de participer à un processus d'approvisionnement ultérieur.

- 2.8 Tout renseignement soumis au Canada en réponse à la présente LI peut ou non être utilisé par le Canada afin d'élaborer l'éventuelle demande de propositions (DP).
- 2.9 L'inclusion de toute description de biens et services ou tout autre élément lié à la stratégie d'approvisionnement dans les lettres d'intérêt W8485-19SJ01A, B et C n'est pas définitive et est sujette à changement, et ne peut donc pas nécessairement faire partie d'une éventuelle demande de propositions (DP).
- 2.10 Il n'y aura aucune journée de l'industrie ni aucune séance individuelle associée à cette LI.

### **3. Sécurité**

- 3.1 Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité associées à cette LI. Les répondants devraient prendre note que pour d'éventuelles étapes du processus d'acquisition, ils devront obtenir de la part de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) des attestations de sécurité au niveau « Secret » pour leur personnel et leurs installations.

### **4. Autorité contractante de SPAC**

- 4.1 Toute correspondance doit être adressée par écrit à l'autorité contractante (AC) de Services publics et Approvisionnement Canada, Marisol Dufour, dans une des langues officielles du Canada et par courriel:  
[Marisol.Dufour@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Marisol.Dufour@tpsgc-pwgsc.gc.ca)
- 4.2 Toute modification apportée à la présente LI sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site <https://achatsetventes.gc.ca/> régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

Consultez toujours avec le numéro W8485-19SJ01 lorsque vous recherchez sur <https://achatsetventes.gc.ca/> pour obtenir des mises à jour sur cette exigence.